

Gerhard ULRICH
Avenue de Lonay 17
CH-1110 Morges



Morges, le 04.03.19

RECOMMANDEE

Madame Katia ELKAIM
Juge au Tribunal de
L'arrondissement de Lausanne
Palais de Montbenon
Allée Ernest-Ansermet
1014 Lausanne

cc: A qui de droit

***La tentative d'assassinat aux dépens de feu Jacques ROMANENS,
couverte par la mafia politico-judiciaire vaudoise***

www.worldcorruption.info/romanens.htm

PE17.018395-KEL-lpv

A vous, **Katia ELKAIM**,

Vous m'avez cité à comparâître le 16.04.19, car le «procureur» Bernard DENEREAZ a pratiqué l'inversion accusatoire. Il m'a condamné par ordonnance du 04.12.18 à 4 mois de prison ferme pour avoir dit la vérité, à l'instar de feu Suzanne SCHAER: La mafia politico-judiciaire vaudoise a bel et bien couvert une tentative d'assassinat aux dépens de l'aîné handicapé Jacques ROMANENS:

www.worldcorruption.info/romanens.htm

*Votre appareil judiciaire n'a plus aucune légitimité. Par décision d'un jury de citoyens, le Président du Tribunal cantonal, **Eric KALTENRIEDER**, et le Procureur général, **Eric COTTIER**, ont été condamnés le 23.01.19 à l'unanimité pour corruption. Ils ont été élus par les parlementaires vaudois, qui ne sont point des élus légitimes. Le droit à la liberté d'expression a été enfreint lors des dernières élections:*

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2017-10-03_broulis-f.pdf

Cependant, vous avez la chance de prouver que vous êtes une juge indépendante et neutre. Un procès pénal devant être contradictoire, je vous informe par la présente avoir sommé les 7 principaux coupables de complicité, suite à cette tentative d'assassinat, de répondre à mes questions d'ici au 31.03.19.

Ils sont invités à me répondre par écrit, avec copie à votre attention aux questions posées ci-dessous. Sans réponses motivées de leur part, les allégations contenues dans ces questionnaires seront réputées avouées et incontestables devant le jury de citoyens qui va les juger.

Je conviens que c'est un procédé inhabituel. Cependant je vous rappelle l'avis sage de Vincenzo VELA:

«Tutte le vie che derivano del vero sono buone. Quelle che derivano delle regole e delle procedure possono essere fallace.»

(Toutes les voies qui partent la vérité sont bonnes. Celles qui partent des règles et des procédures peuvent être fallacieuses.)

Le premier devoir d'un juge est la recherche de la vérité. Saisissez donc votre chance de prouver que vous êtes une juge indépendante et neutre. En cas de non réponse aux questions posées, vous aurez à accepter les allégations présentées dans les lettres ci-dessous comme étant la vérité. Vous aurez à condamner les complices de cet odieux crime et à appliquer l'article 173.2 du Code pénal suisse me concernant:

«L'inculpé n'encourra aucune peine s'il prouve que les allégations qu'il a articulées ou propagées sont conformes à la vérité ou qu'il avait des raisons sérieuses de les tenir de bonne foi pour vraies.»

En souvenirs de la défunte Suzanne SCHAER, ex-épouse de Jacques ROMANENS, qui a eu le courage et le mérite de dénoncer ce crime.

Gerhard ULRICH

PS: Veuillez s.v.p. remplir, signer et me retourner la déclaration de transparence ci-joint d'ici au 31.03.19, conditio sine qua non de ma comparution.

Annexes :

Lettres adressées à

Pascal GILLIERON

Bernard ABRECHT, Joël KRIEGER, Guillaume PERROT

Christian DENYS

Pierre BRUTTIN

Bernard DENEREAZ

Gerhard ULRICH

Morges, le 04.03.19

*Avenue de Lonay 17
CH-1110 Morges*



Pascal GILLIERON
«Procureur»
Route de Glion 24
1820 Territet

Citation à comparaître
Votre complicité dans la tentative d'assassinat aux dépens de feu
Jacques ROMANENS,
www.worldcorruption.info/romanens.htm
PE17.018395-KEL-lpv

A vous, Pascal GILLIERON,

Vous êtes cité à comparaître le 06.04.19 à 14 h devant un jury de citoyens à un endroit qui vous sera communiqué après le 31.03.19, accusé de corruption en relation avec la tentative d'assassinat aux dépens de feu Jacques ROMANENS:
www.worldcorruption.info/romanens.htm

En attendant, vous êtes sommé de répondre par écrit au questionnaire ci-joint à l'expéditeur de cette lettre, avec copie à la juge Katia ELKAIM, Tribunal d'arrondissement de Lausanne, d'ici au 31.03.19.

A défaut de réponses, les allégations présentées seront réputées admises et incontestées et le jury tranchera de toute façon.

A vous, Pascal GILLIERON

Gerhard ULRICH

Annexe: questionnaire ci-joint

Questionnaire destiné au «procureur» Pascal GILLIERON

1.

Allégation : Le procureur Pascal GILLIÉRON a œuvré pendant 3 ans et 7 mois pour «instruire» la plainte pénale de feu Jacques ROMANENS, sans ne jamais convoquer le plaignant, pour délivrer finalement son ordonnance de classement du 13.04.15, et ceci après avoir été relancé par les avocats successifs du plaignant par 3 douzaines de missives, et même par une plainte pour déni de justice (preuves dans le dossier). Selon GILLIÉRON (voir sa lettre du 22.03.13 au Tribunal cantonal) une tentative de meurtre sur un aîné n'est pas prioritaire pour lui. Dès le début, GILLIÉRON avait l'intention de couvrir ce crime.

Question : Pouvez-vous contredire ces allégations, et par quels arguments ?

2.

Allégation : Comme tous les procureurs, GILLIÉRON place de petits délinquants en détention préventive pour les besoins de l'enquête, mais il ne l'a pas fait avec Augustine ANKER, pourtant accusée de tentative d'assassinat. Cela permet de conclure qu'il a été, dès le début de son travail, complice de ce crime.

Question : Selon quels critères avez-vous choisi de convoquer cet ange de la mort uniquement en qualité de «personne appelée à donner des renseignements» - une année après les faits ?

3.

Allégation : Pour provoquer des changements de versions/contradictions, les procureurs ont l'habitude de répéter les interrogatoires, d'organiser des confrontations, etc. En l'espèce, GILLIÉRON n'a auditionné ANKER qu'une seule fois, a omis de la confronter au plaignant et d'interroger sa complice séparément, ce qui aurait permis de récolter les contradictions. Cela montre que le procureur GILLIÉRON ne voulait pas risquer de perdre la maîtrise de ce complot.

Question : Comment pouvez-vous motiver votre inactivité autrement ?

Avenue de Lonay 17
CH-1110 Morges



Bernard ABRECHT
«Juge cantonal»

Rue du Vieux Bourg 1
1096 Cully VD



Joël KRIEGER

«Juge cantonal»
Avenue Gratta-Paille 11
1018 Lausanne



Guillaume PERROT
«Juge cantonal»
Tribunal cantonal
1014 Lausanne

Citation à comparaître

***Votre complicité dans la tentative d'assassinat aux dépens de feu
Jacques ROMANENS,***

A vous, ABRECHT Bernard, KRIEGER Joël et PERROT Guillaume,

*Vous êtes cités à comparaître le 06.04.19 à 14 h devant un jury de citoyens à un
endroit qui vous sera communiqué après le 31.03.19, accusés de corruption en
relation avec la tentative d'assassinat aux dépens de feu Jacques ROMANENS:
www.worldcorruption.info/romanens.htm*

*En attendant, vous êtes sommés de répondre par écrit au questionnaire ci-joint à
l'expéditeur de cette lettre, avec copie à la juge Katia ELKAIM, Tribunal
d'arrondissement de Lausanne, d'ici le 31.03.19.*

*A défaut de réponses, les allégations présentées seront réputées admises et
incontestées et le jury tranchera de toute façon.*

A vous, ABRECHT Bernard, KRIEGER Joël et PERROT Guillaume

Gerhard ULRICH

Annexe: questionnaire ci-joint

Questionnaire pour les «juges» cantonaux ABRECHT, KRIEGER, PERROT

1.

Allégation: Dans ma base de données, ABRECHT Bernard

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_abrecht-f.pdf

est responsable de 5 références négatives,

KRIEGER Joël de 9 références négatives

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_krieger-f.pdf

et PERROT Guillaume de 7 références négatives.

Ils sont devenus juges cantonaux après avoir apporté la preuve d'être des comploteurs fiables de la mafia politico-judiciaire vaudoise.

Question: Par quels arguments contestez-vous le fait que vous dysfonctionnez en permanence pour servir vos frères et sœurs ?

2.

Allégation: Le trio ABRECHT, KRIEGER et PERROT a rendu l'arrêt du 06.07.15 confirmant l'ordonnance de classement du «procureur» Pascal GILLERON du 13.04.15, bien qu'il ait été établi par les constats des médecins du CHUV du 27.06.11 et par l'attestation du médecin traitant, Dr. G. BLANC, du 11.12.13 que la pneumonie du plaignant Jacques ROMANENS a été causée par les broncho-aspirations subies le 17.06.11. Faits expliqués dans le recours du 06.05.15, prouvant médicalement la tentative d'assassinat. Par leur décision, ABRECHT, KRIEGER et PERROT se sont rendus complices de ce crime.

Question: Vous avez eu accès au dossier pour rendre votre arrêt inique. Comment avez-vous pu ignorer l'existence de ces preuves accablantes ?

3.

Allégation: Un procureur doit respecter le principe "in dubio pro duriore" (dans le doute pour la voie la plus dure). Hélas, le «procureur» Pascal GILLIERON a violé cet impératif de manière crasse, avec la complicité d'ABRECHT, KRIEGER et PERROT, ce qui a permis de classer la plainte pénale de M. Romanens.

Question: Qu'avez-vous à avancer pour défendre votre défaillance sur ce point, à savoir le non respect du principe « in dubio pro duriore » ?

Gerhard ULRICH

Morges, le 04.03.19

*Avenue de Lonay 17
CH-1110 Morges*



Christian DENYS
*«Juge fédéral»
Chemin des Crêtes 2a
1018 Lausanne*

Citation à comparaître
Votre complicité dans la tentative d'assassinat aux dépens de feu
Jacques ROMANENS,
www.worldcorruption.info/romanens.htm
PE17.018395-KEL-lpv

A vous, Christian DENYS,

Vous êtes cité à comparaître le 06.04.19 à 14 h devant un jury de citoyens à un endroit qui vous sera communiqué après le 31.03.19, accusé de corruption en relation avec la tentative d'assassinat aux dépens de feu Jacques ROMANENS:
www.worldcorruption.info/romanens.htm

En attendant, vous êtes sommé de répondre par écrit au questionnaire ci-joint à l'expéditeur de cette lettre, avec copie à la juge Katia ELKAIM, Tribunal d'arrondissement de Lausanne, d'ici le 31.03.19.

A défaut de réponses, les allégations présentées seront réputées admises et incontestées et le jury tranchera de toute façon.

A vous, Christian DENYS

Gerhard ULRICH

Annexe: questionnaire ci-joint

Questionnaire destiné au «juge fédéral» Christian DENYS

1.

Allégation: DENYS, juge cantonal vaudois (parti des Verts), a réussi à devenir juge fédéral, car il a prouvé sa complicité infaillible en faveur de la mafia politico-judiciaire vaudoise. En fait, il est fiché par 14 références négatives dans ma base de données, et par seulement 2 références positives: www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_denys-f.pdf

Question: Avez-vous une autre explication justifiant votre nomination au poste de juge fédéral ?

2.

Allégation: Dans le passé, DENYS a notamment couvert les crimes du franc-maçon Claude BUDRY www.worldcorruption.info/gutknecht.htm

et les deux cas de corruption aux dépens de Béchir SEBEI

www.worldcorruption.info/vaudoise.htm et de Michèle HERZOG:

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_colelough-f.pdf

en étroite collaboration avec son ancien collègue du Tribunal cantonal vaudois, Philippe COLELOUGH, probablement le juge le plus corrompu de Suisse.

Question: Comment pouvez-vous nier l'évidence incontestable d'avoir couvert la corruption dans ces trois cas précis ?

3,

Allégation : Par ATF6B_856/2015 du 16.09.16, DENYS a déclaré le recours de feu Jacques ROMANENS du 04.09.15 «irrecevable» pour couvrir, en tant que complice expérimenté, ses frères vaudois. Il a avancé le prétexte que les soignantes coupables de tentative d'assassinat (Augustine ANKER et Aurore BARBE) n'avaient pas qualité d'agents publics, et qu'en conséquences, le plaignant n'avait pas le droit de demander un dédommagement de la part de l'Etat. DENYS a tout simplement fait abstraction du fait qu'une tentative d'assassinat est un crime à poursuivre d'office, et du fait que le «procureur» Pascal GILLERON, de mèche avec les «juges» cantonaux ABRECHT, KRIEGER et PERROT, ont été complices de ce crime.

Question: Quels motifs aviez-vous pour rendre une telle décision inique ?

Gerhard ULRICH
Avenue de Lonay 17

Morges, le 04.03.19

CH-1110 Morges



Pierre BRUTTIN
«Juge» vaudois
Chemin des Boutettes 23
1095 Lutry

Citation à comparaître
Votre complicité dans la tentative d'assassinat aux dépens de feu
Jacques ROMANENS,
www.worldcorruption.info/romanens.htm
PE17.018395-KEL-lpv

A vous, Pierre BRUTTIN,

Vous êtes cité à comparaître le 06.04.19 à 14 h devant un jury de citoyens à un endroit qui vous sera communiqué après le 31.03.19, accusé de corruption en relation avec la tentative d'assassinat aux dépens de feu Jacques ROMANENS: www.worldcorruption.info/romanens.htm

En attendant, vous êtes sommé de répondre par écrit au questionnaire ci-joint à l'expéditeur de cette lettre, avec copie à la juge Katia ELKAIM, Tribunal d'arrondissement de Lausanne, d'ici le 31.03.19.

A défaut de réponses, les allégations présentées seront réputées admises et incontestées et le jury tranchera de toute façon.

A vous, Pierre BRUTTIN

Gerhard ULRICH

Annexe: questionnaire ci-joint

Questionnaire destiné au «juge» Pierre BRUTTIN

1.

Allégation: BRUTTIN est fiché par 29 références négatives dans ma base de données: www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_bruttin-f.pdf

Et on peut présumer qu'il est devenu premier juge de l'arrondissement de Lausanne justement à cause de ses actes scélérats effectués dans l'intérêt de la mafia judiciaire vaudoise.

Question: Comment expliquez-vous autrement votre ascension professionnelle ?

2.

Allégation: Au début de sa carrière, BRUTTIN a notamment condamné Alain BOLLE le 19.02.93 sans preuves et sans aveux à 11 ans de prison pour prétendu crime manqué d'assassinat (il n'y eu aucune victime, même pas de blessé). Cette prouesse a boosté BRUTTIN dans sa carrière.

Question: Si c'était à refaire, auriez-vous l'outrecuidance de récidiver ?

3.

BRUTTIN a étouffé d'office l'attentat à la vie de l'aîné handicapé Jacques ROMANENS. L'ex-épouse de cette victime, Suzanne SCHAER, ne s'est pas laissée intimider. Elle a dénoncé ce crime épouvantable et a payé cher pour son courage civique. Le 26.03.18, le doyen de la justice pénale vaudoise, le «juge» Pierre BRUTTIN, l'a condamnée à 60 jours amende pour prétendue calomnie:

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2019-02-03_InMemoriam-f.pdf

Il a criminalisé cette femme bientôt octogénaire, au casier judiciaire vierge, ayant eu le courage et le mérite de dénoncer un crime odieux couvert par la mafia politico-judiciaire vaudoise. Cette organisation doit impérativement blanchir les coupables, en faussant les faits, quitte à le faire sur le dos d'une aînée honorable:

www.worldcorruption.info/index_htm_files/gu_2018-04-16_maillard_f.pdf

Question: Auriez-vous au moins la décence de faire amende honorable en réhabilitant cette victime judiciaire, que vous avez osé salir en mars 2018, en la réhabilitant à titre posthume (décédée en janvier 2019)?

Gerhard ULRICH
Avenue de Lonay 17
CH-1110 Morges

Morges, le 04.03.19



Le tricheur

Bernard DENEREAZ
«Procureur»
Ministère public de
l'arrondissement de Lausanne
Chemin de Couvaloup 6
1014 Lausanne

Citation à comparaître
Votre complicité dans la tentative d'assassinat aux dépens de feu
Jacques ROMANENS,
www.worldcorruption.info/romanens.htm
PE17.018395-KEL-lpv

A vous, Bernard DENEREAZ,

Vous êtes cité à comparaître le 06.04.19 à 14 h devant un jury de citoyens à un endroit qui vous sera communiqué après le 31.03.19, accusé de corruption en relation avec la tentative d'assassinat aux dépens de feu Jacques ROMANENS: www.worldcorruption.info/romanens.htm

En attendant, vous êtes sommé de répondre par écrit au questionnaire ci-joint à l'expéditeur de cette lettre, avec copie à la juge Katia ELKAIM, Tribunal d'arrondissement de Lausanne, d'ici le 31.03.19.

A défaut de réponses, les allégations présentées seront réputées admises et incontestées et le jury tranchera de toute façon.

A vous, Bernard DENEREAZ

Gerhard ULRICH

Annexe: questionnaire ci-joint

Questionnaire destiné au «procureur» Bernard DENEREAZ

1.

Allégation: Le «procureur» DENEREAZ m'a condamné par son ordonnance du 04.12.18, car j'ai dénoncé le crime resté impuni aux dépens de feu Jacques ROMANEN : En fait, l'auteur de ce torchon, Bernard DENEREAZ, sait parfaitement que j'ai dit la vérité et que j'ai dénoncé, par civisme, des assassins en puissance. Mais il appartient à l'organisation interconnectée de la magistrature vaudoise. Preuve: Son refus de signer ma requête de transparence quant à son appartenance aux sociétés secrètes. Il y a conflit d'intérêt évident.

Question: Comment expliquez-vous votre refus de remplir et de signer ma demande de transparence concernant votre appartenance à différentes sociétés secrètes ?

2.

Allégation: En application de la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme (2^{ème} section, Affaire N.F : contre Italie, Requête No 37119/97, Arrêt du 02.08.01 devenue définitif le 12.12.01), DENEREAZ, voulant s'occuper de mon affaire, aurait dû me certifier sur l'honneur et par écrit qu'il n'est pas ou n'a jamais été membre d'une organisation maçonnique ou d'organismes assimilés, Rotary, Lions, Kiwanis Club etc. DENEREAZ craint que son appartenance aux sectes secrètes soit dévoilée.

Question: Comment motivez-vous votre refus de vous aligner sur la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l'Homme citée ci-dessus ?

3.

Allégation: Ce que j'ai publié concernant feu Jacques ROMANENS n'est que la vérité. L'analyse à l'appui de cette vérité a été versée en copie papier dans le dossier et se trouve pour le surplus sur Internet

www.wordcorruption.info/romanens.htm

Je peux en tout temps apporter la preuve d'avoir dit la vérité. Je jouis en conséquence de l'impunité selon l'article 173.2 du Code pénal suisse.

Questions: Comment pouvez-vous expliquer ne pas avoir cherché la vérité, après avoir étudié ladite publication ? Pourquoi refusez-vous d'appliquer l'article 173 CP alinéa 2 ?

Demande de transparence

Le/la soussigné(e) déclare sur son honneur appartenir ou ne pas appartenir aux sociétés secrètes suivantes :

<i>Sociétés secrètes</i>	<i>Oui*</i>	<i>Non*</i>
<i>Franc-maçonnerie</i>		
<i>Scientologie</i>		
<i>Darbistes</i>		
<i>Rotary Club</i>		
<i>Lions Club</i>		
<i>Kiwanis Club</i>		
<i>Ambassador Club</i>		
<i>Zofinguiens</i>		
<i>Opus Dei</i>		
<i>Services secrets – préciser le pays :</i>		
<i>Autre</i>		

**Cocher ce qui correspond à la réalité.*

Coordonnées

<i>Nom de famille</i>	
<i>Prénom</i>	
<i>Fonction</i>	
<i>Office/localité</i>	

Lieu/Date

Signature